



Commune de ST-MARTIN-D'URIEGE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Feuille NORD-EST

Niveau de contraintes *

- R** Zones d'interdictions
- B** Zones de projet possible sous maîtrise collective
- B** Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- I', I's, : inondation en pied de versant
- M,m : marécages
- T, Ts, t : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
- V, v : ravinements et ruissellements sur versant
- G, g1, g2 : glissements de terrain
- P, p : chutes de pierres et de blocs
- F : effondrements
- A : avalanches

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25 000 (feuille OUEST)

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite de la zone d'étude

Réalisation : Alp'Géorisques

Etabli le : Juin 2004

Edition : Alp'Géorisques

Modifié le :

Echelle : 1/5 000